

ALLONS-NOUS MANQUER D'EAU ?

NOS TERRITOIRES À L'ÉPREUVE DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE
ET DE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

NUMÉRIQUE

**Une meilleure connaissance
des infrastructures avec
France Data Réseau**

ÉNERGIE

**Les entreprises locales
de distribution d'énergie
en France**

Les collectivités au régime sec



Xavier Pintat
Président de la FNCCR
Membre honoraire du
Parlement

Les pluies de ce printemps arriveront-elles à rattraper le déficit cumulé de recharge des nappes, conséquence d'un été caniculaire et d'un hiver particulièrement sec ? Dans la négative, de nombreux territoires concernés par une faible disponibilité des ressources en eau pourraient connaître des conflits d'usages : agriculture, eau potable, énergie, loisirs... Signe du sérieux de la situation, des communes du sud-est ont décidé de limiter les constructions sur leur sol avec la crainte de ne pas satisfaire la demande en eau dans le futur.

Les restrictions temporaires dictées par les préfets et les mesures d'économies doivent être associées à un partage cohérent de l'eau à l'échelle locale, permettant à la fois l'approvisionnement en eau des habitants, le maintien des activités économiques et agricoles et un débit d'étiage suffisant dans les cours d'eau pour la biodiversité aquatique. En outre, avec la diminution du niveau des nappes, nos territoires sont confrontés à l'effet ciseau du manque d'eau et d'une augmentation de la concentration des polluants.

Il s'agit dès lors de préparer nos concitoyens à ne pas considérer l'eau comme une ressource illimitée, en particulier dans les territoires les plus sensibles. Pour ce faire, des collectivités initient des tarifications « incitatives », saisonnières avec un prix de l'eau plus élevé durant les périodes de tensions ou progressive avec les premiers mètres cubes peu cher et les suivants beaucoup plus. Parallèlement, nos collectivités

doivent agir de manière proactive pour protéger les aires d'alimentation de captages de l'eau. Elles doivent aussi disposer de moyens suffisants pour investir de manière significative dans la sécurisation des approvisionnements, le traitement des pollutions et la chasse aux fuites. Les besoins en renouvellement des infrastructures vont aller croissant dans les années qui viennent, d'autant que de nombreux services ont pris du retard. Il convient cependant de cibler de manière intelligente les tronçons à renouveler, qui ne sont pas nécessairement les plus anciens, sur la base de données fiables et de modèles prédictifs. C'est le sens de la plateforme France Data Réseau initiée par la FNCCR ; un outil de capitalisation des données locales permettant de mieux identifier les actions prioritaires.

De surcroît, la crise du système énergétique et l'augmentation des coûts du traitement de l'eau réduisent les capacités d'investissement et contribuent également à un renchérissement du prix de l'eau en France.

À l'instar de la transition énergétique, les collectivités s'engagent pour la transition écologique des usages de l'eau. Parallèlement, le défi consiste également à ne pas pénaliser les ménages les plus précaires en activant des mécanismes de solidarité autour du prix de l'eau.



Les territoires face à la pénurie d'eau
.4



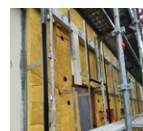
Pour une réforme du marché européen de l'énergie
.6



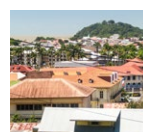
900 territoires adhérents
.6



Les ELD avec la FNCCR
.7



Avec l'intracring, les économies d'énergie financent les travaux
.10



Création du syndicat d'énergie de Guyane
.10



France Data Réseau
.12



VIDÉ'EAU

Retrouvez sur la chaîne YouTube de la FNCCR une nouvelle vidéo pédagogique dédiée au rôle des collectivités pour la distribution d'eau potable et l'assainissement.



ÉCLAIRAGE SOBRE

La FNCCR organise le 29 mars (10h) un webinaire national dédié à la rénovation de l'éclairage public. Cette session est ouverte à l'ensemble des collectivités françaises dans le cadre d'un partenariat avec les Assises européennes de la transition énergétique.



PRIX DE L'EAU

La chaîne C8 s'est intéressée au sujet du prix de l'eau en France. Hervé Paul, Vice-président de la FNCCR, a pu exposer les positions de la Fédération.



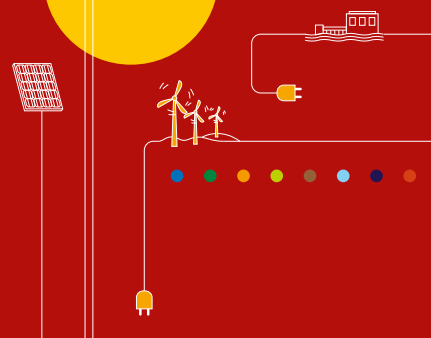
CHAMPIONNAT

Dominique Ramard, Vice-président de la FNCCR, est intervenu lors de la cérémonie du Championnat de France des économies d'énergie organisé par l'IFPEB afin de présenter le challenge CUBE.Écoles. L'objectif est d'accompagner les écoles vers une baisse de 12 % de leur consommation d'énergie. Ce dispositif est soutenu dans le cadre du programme ACTEE.



13^e édition

LE BAROMÈTRE 2022 DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES EN FRANCE Observ'ER



LA FRANCE EN RETARD

Observ'ER, l'ADEME et la FNCCR ont présenté le 24 janvier dernier le baromètre 2022 des énergies renouvelables électriques en France. « La France n'est définitivement pas dans le rythme de ses objectifs à 2023, notamment pour le développement de l'éolien et du photovoltaïque. En 2028, ce sont près de 18 GW qui risquent de manquer dans la transition du mix électrique national ».

Ce bilan a retenu l'intérêt des médias qui ont produit par la suite plus de 100 articles dans la presse nationale.

Réseaux publics

La lettre institutionnelle de la FNCCR / **Directeur de la publication** : Pascal Sokoloff
Responsable de la rédaction : Alexandre Allion

Rédacteurs : Alexandre Allion - Agence Chapti - Jennifer Pilon

Comité de rédaction : Franco Novelli, Violaine Lanneau, Régis Taisne, Lionel Guy, Anne Barbarin, Guillaume Le Bris, Loïc Haÿ, Edouard Bourdot, Charles-Antoine Gautier.

Tous droits réservés. **Dépôt légal** : 1er trimestre 2023 / N° ISSN : 2825-9386

Crédits photos : FNCCR - Adobe Stock - A.Allion - SIEEEN - Ciel & Terre International - Noréade

Réalisation graphique : Service communication FNCCR - AA

Tirage : 2 500 ex / **Imprimerie** : Espace imprim Paris

Recevoir ce journal en format papier ou numérique : j.pilon@fnccr.asso.fr

FNCCR

Fédération nationale des collectivités
concedantes et régies
20 bd de Latour-Maubourg 75007 Paris
Tél. 01 40 62 16 40
Email : fnccr@fnccr.asso.fr
www.fnccr.asso.fr



LES TERRITOIRES FACE À UNE PÉNURIE D'EAU CHRONIQUE

Les restrictions d'usage de l'eau se multiplient ces dernières années, plaçant à l'agenda le sujet de la ressource en eau.

Le manque d'eau, accentué par le changement climatique, vient mettre en évidence une dégradation croissante de la qualité des eaux et une augmentation des coûts pour la traiter, majorée par l'envolée des prix des énergies.

L'usage de l'eau ne coule pas de source. Essentielle à la vie, l'eau est indispensable à de nombreuses activités humaines. Après l'agriculture, les usages domestiques, l'industrie et la production d'énergie se partagent la majorité des ressources prélevées. Une fois consommée, l'eau est en partie rendue au milieu naturel, après traitements. Tout l'enjeu consiste à trouver le bon équilibre entre ces différents usages tout en réduisant au maximum les impacts sur les milieux aquatiques. À leur niveau, les collectivités ont une double responsabilité : la compétence encadrée par la directive européenne « Eau potable », qui réaffirme le droit à l'accès à l'eau potable pour les personnes, leurs besoins élémentaires et fixe de nouvelles règles pour protéger la santé humaine des risques de contamination, et la compétence « GEMAPI* », qui porte sa responsabilité sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Allons-nous bientôt manquer d'eau ?

Suite aux périodes de sécheresse estivale comme celles que nous avons connues depuis l'été 2017, et même

sécheresse hivernale en 2023, la conscience de la rareté de l'eau resurgit. En effet, les experts s'accordent à penser qu'il suffirait de quelques années de sécheresse pour mettre en péril la disponibilité de la ressource pour le niveau d'usage actuel, avec de grandes disparités d'impacts selon les territoires et les saisons.

Les usagers vont devoir s'adapter à des fluctuations importantes sur la disponibilité de l'eau notamment pour la recherche de compromis en vue d'un partage, tout en respectant l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Si le constat collectif semble émerger, les chiffres de la consommation d'eau potable en France restent relativement stables. Une légère baisse des volumes prélevés est constatée, essentiellement due à des technologies plus performantes.

Mais les comportements de consommation évoluent peu. Dans le même temps, les stocks d'eau douce réduisent constamment. La recharge par l'eau de pluie est plus fluctuante et de moins en moins abondée par la fonte des neiges. La disparition accélérée des glaciers et leur rôle de réserve tampon va perturber durablement le cycle de l'eau. Le défi

*GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

des prochaines années porte principalement sur une connaissance et une gestion dynamiques des volumes prélevés pour les différents usages qui vont devoir s'ajuster à la disponibilité de la ressource, notamment pour des questions de contrôle.

Vers une réduction de nos pollutions

En parallèle, se pose la question de la qualité de l'eau. Les leviers d'action des collectivités en charge de l'eau potable et de l'assainissement collectif se situent à plusieurs niveaux. En aval, l'assainissement nécessite un meilleur suivi des autorisations de déversement des eaux usées non-domestiques (industrielles) dans le réseau de collecte. En amont, il s'agit d'influer sur la préservation des aires d'alimentation des captages d'eau potable. Enfin globalement, il est nécessaire de sensibiliser activement tous les usagers de l'eau potable vis-à-vis de la rareté de la ressource et des risques de pollution dont ils sont à l'origine.

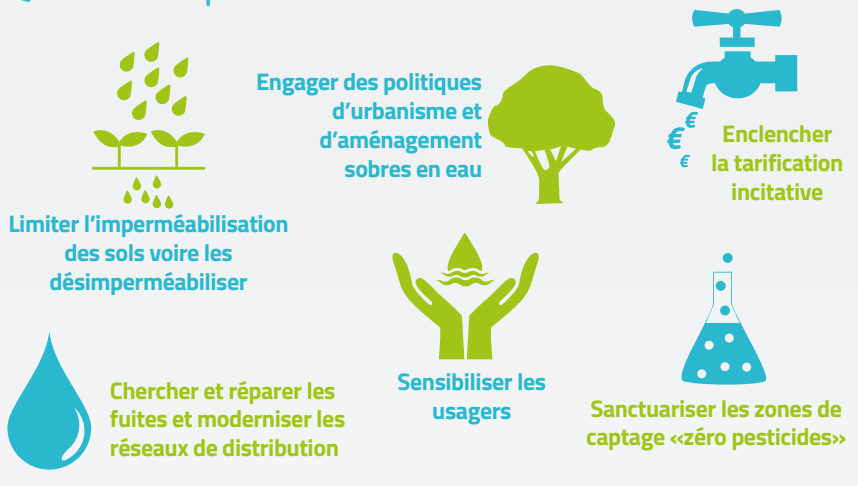
Complément indispensable, les collectivités peuvent agir sur la gestion des milieux aquatiques, véritables milieux de vie qui jouent naturellement un rôle de réserve et d'épuration lorsqu'ils sont en bonne santé. Depuis peu, les collectivités peuvent porter un plan de concertation avec les parties prenantes de la zone d'influence autour de la nappe objet du prélèvement.

L'initiative « Terres de sources » initiée par Eau du bassin Rennais est, à ce titre, exemplaire. Celle-ci vise à inciter une économie locale et circulaire des produits alimentaires basée sur des pratiques vertueuses vis-à-vis de l'eau et de l'environnement et une meilleure rémunération pour les agriculteurs.

La fin de l'eau bon marché

Troisième enjeu qui pèse sur la ressource, son prix. Celui-ci dépend des deux enjeux précédents, disponibilité et qualité. Ainsi, rendre l'eau potable coûte de plus en plus cher. De surcroît, viennent s'ajouter l'effet de l'inflation, la crise énergétique et la multiplication des coûts de traitement. Avec un taux d'inflation global de 10 % auquel s'ajoutent les augmentations de plus de

Quels leviers pour les collectivités ?



20 % des prestations d'étude et de plus de 30 % des coûts d'exploitation, les collectivités vont être forcées d'augmenter les prix. Sans compter le coût de la dépollution de l'eau pour laquelle les normes sont de plus en plus exigeantes.

Pour Hervé Paul, Vice-président de la FNCCR en charge du cycle de l'eau, « *il faut en finir avec le discours du prix de l'eau le plus bas. La qualité de l'eau a un prix, la préservation des ressources également. En outre, les collectivités ou leurs délégataires doivent avoir des moyens suffisants pour sécuriser l'approvisionnement et moderniser les réseaux vieillissants, et notamment traiter les fuites. Cependant, les collectivités doivent aussi mettre en œuvre des actions pour soutenir les ménages les plus fragiles. La tarification incitative et dynamique pourrait être une solution efficace garantissant un accès social à l'eau tout en faisant contribuer les plus gros consommateurs* ».

Changer les pratiques

La course aux infrastructures pour pallier le manque d'eau, la multiplication des traitements pour effacer les pollutions, l'augmentation des prix de consommation pour financer ces évolutions démontrent la nécessité de repenser le système.

Ne serait-il pas temps d'inverser ces tendances et de traiter le problème à sa

source ? C'est le sens des propositions faites par la FNCCR dans le cadre du chantier « eau » mené par le Gouvernement pour aboutir à une feuille de route sur le volet « eau » de la planification écologique.



Les collectivités ont également un rôle à jouer sur le terrain. À ce titre, la FNCCR anime le Club des économies d'eau, créé à la suite des Assises de l'eau qui se sont tenues en 2019, et qui visent un objectif de réduction des prélèvements pour le secteur de l'eau potable de 10 % en cinq ans, et de 25 % en 15 ans. Il permet d'identifier les bonnes pratiques, de les diffuser et de les partager. Des préconisations sont publiées afin d'accompagner les changements de comportement. Le manque d'eau aura peut-être une vertu, celle de bousculer les habitudes pour adopter de nouvelles pratiques plus responsables.

Réutiliser les eaux usées : une réponse à la pénurie ?

Il n'y a pas de miracle, la réutilisation des eaux usées traitées ne crée pas d'eau supplémentaire. Elle peut néanmoins présenter un réel intérêt lorsqu'elle se substitue à de l'eau prélevée dans des milieux naturels sensibles notamment pour des besoins agricoles ou industriels.

Cependant, excepté dans les zones littorales, cette réutilisation peut être néfaste si elle se fait au détriment de la biodiversité et des usagers situés en aval, en privant les cours d'eau d'une part de leur débit en période d'étiage. En outre, parce qu'il serait économiquement peu rentable de créer des canalisations dédiées, cette eau ne peut être distribuée que dans un périmètre restreint.



ASSOCIATION

900 TERRITOIRES

L'essor des adhésions à la FNCCR ne faiblit pas et s'est particulièrement accéléré courant 2022. L'association regroupe aujourd'hui près de 900 structures publiques, représentant plus de 60 millions d'habitants, ainsi que des députés et des sénateurs.

Preuve que la FNCCR répond aux attentes des territoires, sa base d'adhérents se maintient alors que les collectivités pèsent chacun de leurs engagements dans un contexte de crise.

Parmi ses membres, la FNCCR compte 230 structures liées à l'énergie dont la très grande majorité des AODE de France, 550 dans le domaine de l'eau et 115 pour le numérique.

En outre, ces adhérents renforcent au fil du temps leurs relations avec la FNCCR en optant pour des compétences complémentaires. Actuellement, le sujet de l'éclairage public est particulièrement plébiscité, notamment pour la dynamique des groupes de travail dédiés.



MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

POUR UNE RÉFORME DES MÉCANISMES EUROPÉENS

Dans le prolongement d'une motion adoptée lors de son congrès 2022, la FNCCR a poursuivi son action en faveur d'un marché de l'énergie plus protecteur des consommateurs en contribuant aux consultations nationales et européennes dans ce domaine.

Fin 2022, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a lancé une consultation publique relative à la méthode de construction des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE), tarifs auxquels la FNCCR est fondamentalement attachée.

La FNCCR n'a pu que réagir vivement face à la volonté du régulateur d'affaiblir encore davantage ces derniers en augmentant la possibilité pour les fournisseurs en offre de marché de les contester. Pour la FNCCR, les tarifs de ce service public essentiel doivent refléter la vérité des coûts des fournisseurs les proposant et garantir en premier lieu une certaine stabilité et vérité des prix.

Elle s'est ainsi opposée à toute évolution du mode de calcul visant à rendre les TRVE plus dépendants des prix de marché et ainsi plus instables et élevés au détriment des intérêts des consommateurs, des collectivités et autres clients encore éligibles à ces tarifs.

Cette position revenait à remettre en cause un principe découlant du droit européen : le principe de contestabilité des TRVE. Cette préoccupation a été finalement prise en compte – partiellement – par la CRE, qui, dans la délibération finale résultant de cette consultation, a renoncé à modifier un paramètre essentiel du mode de calcul des tarifs. Par ailleurs, elle a reconnu que « la stabilité des TRVE constitue le principal vecteur de protec-

tion des consommateurs face à la volatilité des prix de gros ».

Au début de l'année 2023, la Commission européenne a lancé une consultation sur la – tant attendue – réforme du marché de l'électricité.

Dans ce cadre, si la FNCCR a souscrit à l'intégration dans le marché d'instruments permettant de stabiliser les prix à long terme et d'obligations prudentielles qui s'imposeraient aux fournisseurs d'électricité, elle a signalé avec insistance le fait qu'elle regrettait le manque d'ambition de la réforme envisagée.

De fait, la FNCCR considère qu'il convient de mettre en œuvre plus que des « améliorations ciblées » de l'architecture du marché de l'électricité. La réforme devrait ainsi maintenir, voire renforcer, la faculté dont dispose les États en ce qui concerne la régulation des prix, hors situation d'urgence. Par ailleurs, elle a demandé la reconnaissance par le droit de l'Union du rôle de la régulation locale, assurée en France par les AODE, en ce qui concerne l'optimisation de la gestion des réseaux dans les territoires et la mise en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique.

¹Cf. Délibération n° 2023-03 de la CRE du 12 janvier 2023 portant communication sur la méthode de fixation des tarifs réglementés de vente d'électricité. La contribution de la FNCCR figure dans les annexes de la délibération.

²PPA (contrat d'achat direct) et CfD (contrat pour différence).



NUMÉRIQUE

DES SUPPORTS ÉLECTRIQUES CONNECTÉS

La FNCCR et Enedis ont développé un modèle national de convention pour utiliser les poteaux du réseau électrique comme supports pour les caméras de vidéoprotection ou encore les panneaux de signalisation.

La signature de cette convention nationale était indispensable pour encadrer l'installation d'équipements de sécurité et d'objets connectés sans affecter la distribution de l'électricité, ni porter atteinte à la pérennité des ouvrages.

En outre, cette démarche limite l'implantation de nouvelles infrastructures dédiées.

25 collectivités ont d'ores et déjà conventionné localement avec Enedis et près de 450 supports sont mobilisés en France pour accueillir des caméras de vidéoprotection, des radars pédagogiques, des panneaux de signalisation et des récepteurs facilitant le relevé de compteurs d'eau.

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

LES ELD AVEC LA FNCCR

Elles desservent 5 % du territoire national et assurent la distribution d'électricité et de gaz à l'instar des concessionnaires Enedis et GRDF. Les entreprises locales de distribution (ELD), pour certaines centaines, sont un pilier du service public local de l'énergie.

2 500 communes bénéficient des services d'entreprises locales de distribution d'énergie. Ces dernières alimentent ainsi près de quatre millions d'habitants. Elles ont toutes été créées avant la loi de nationalisation de 1946 (création EDF) et ont pu conserver leurs prérogatives ayant démontré leur pertinence à l'échelle de leur territoire. Les 120 ELD françaises sont majoritairement des régies créées par des collectivités qui en sont donc propriétaires, renforçant ainsi le caractère public de leurs missions. En leur qualité de gestionnaire des réseaux de distribution en monopole local, les ELD assurent donc l'acheminement de l'électricité ou du gaz jusqu'à chez les habitants et fournissent également l'énergie au tarif réglementé (TRV), le tout sous le contrôle des AODE*. Nombre d'entre elles sont aussi des producteurs d'énergie renouvelable, historiquement hydroélectrique dans les zones de montagne, et depuis 25 ans en solaire et en éolien.

La FNCCR rassemble plus de 80 ELD au sein d'un conseil d'orientation permettant d'échanger sur les grandes problématiques de défense du service public local de l'énergie.

Les ELD sont associées aux travaux de la FNCCR. Par exemple, les modèles de cahiers des charges de concession, négociés par la FNCCR avec Enedis/EDF pour l'électricité et GRDF pour le gaz, sont partagés avec les ELD pour une adaptation locale maîtrisée. En outre, la FNCCR a créé le syndicat professionnel ELE qui permet aux ELD d'échanger autour des métiers et des enjeux sociaux pour près de 2 500 salariés.

Actuellement, les ELD et la FNCCR travaillent tout particulièrement sur le sujet des TRV, qui représentent pour elles une dépense majeure. En effet, celles-ci achètent l'énergie à un prix déconnecté du prix de revente réglementé. Nonobstant, les ELD ont des coûts de fonctionnement importants au regard de leur politique de proximité.

CYCLE DE L'EAU

NE RESTONS PAS AU MILIEU DU GUÉ

Partie prenante du « chantier eau » de la planification écologique, la FNCCR salue l'accent fort mis sur la gestion de l'eau et a formulé des propositions ambitieuses. Si en matière d'économies d'eau et de gestion quantitative elles devraient être reprises, la Fédération reste inquiète sur la reconquête de la qualité des res-



sources en eau. Alors que les dépassements des seuils réglementaires de qualité de l'eau potable se multiplient, il n'est pas possible de se satisfaire d'un cycle permanent de remplacement de molécules chimiques par de nouvelles, au fil des interdictions ou des dépassements, pas plus que de la course technologique aux traitements qui pèse toujours plus sur la facture d'eau de nos concitoyens. Une véritable politique nationale de protection de la ressource via la suppression de l'utilisation des pesticides de synthèse dans les aires d'alimentation de captages assortie d'un accompagnement fort des agriculteurs dans leur transition agroenvironnementale est indispensable.

LE CHIFFRE

2 742 articles de la presse quotidienne et professionnelle ont cité la FNCCR en 2022 avec en tête la Gazette des communes et Actu Environnement.



RÉSEAUX

DES RÉSEAUX MIEUX PROTÉGÉS DEPUIS 10 ANS

Depuis 2012, les maîtres d'ouvrage doivent déclarer les travaux envisagés à proximité des réseaux sensibles. La réforme dite DT-DICT est à l'origine d'une baisse de 11 % des dommages sur les réseaux d'électricité, de gaz ou d'eau potable.

Cette obligation permet aussi aux collectivités d'améliorer la connaissance de leur patrimoine, de disposer d'une cartographie précise des réseaux et de mieux planifier les travaux de renouvellement.

Membre du Conseil d'administration de l'Observatoire national DT-DICT, la FNCCR a activement contribué à l'élaboration récente d'un clausier pour les marchés publics. Ce document recense les points clés de la réglementation ainsi que des cas pratiques. Le premier livret est dédié aux marchés de travaux ; le second, publié prochainement, concernera la maîtrise d'oeuvre.



BRÈVES

Vers les stations haute puissance

L'ADEME a lancé un appel à projets afin de soutenir le déploiement de bornes de recharge électriques haute puissance comprenant a minima quatre points, d'une puissance unitaire de 150 kW. Le fonds de 300 millions d'euros concerne les projets de plus de 50 points de recharge. Territoire d'énergie Rhône a bénéficié de la première vague d'aides à hauteur de deux millions d'euros. Un autre appel à projets de l'ADEME va bientôt concerner les écosystèmes hydrogène. À suivre.

Le plein de gaz vert

L'Association des agriculteurs méthaniseurs de France, GRDF et la FNCCR viennent de publier un nouveau guide dédié à la création de stations de distribution de bioGNV. L'ouvrage est illustré avec des exemples concrets associant des agriculteurs et des collectivités.



Entendus !

Plusieurs problématiques soulevées par la FNCCR ont été prises en compte dans Loi d'accélération des énergies renouvelables. C'est à la toute dernière étape de la construction du texte en commission mixte paritaire (AssNat & Sénat) que les amendements de la FNCCR ont été entendus. Les syndicats d'énergie pourront bien réaliser des travaux pour la flexibilité des réseaux électriques avec une aide FACE. Les projets d'autoconsommation collective pourront s'affranchir d'un fournisseur. Enfin, le soutien aux énergies renouvelables ne sera pas réservé aux seules communautés de communes/agglomérations.

FOCUS

Solaire lacustre

La nouvelle centrale solaire flottante située à Montpezat d'Agenais a été développée par Amarenco avec un co-investissement de la **société d'économie mixte Avergies (Territoire d'énergie Lot-et-Garonne)** à hauteur de 49 %. Installée sur une ancienne gravière (Longhi Béton) et d'une puissance de 4,8 MWc, elle doit produire l'équivalent de la consommation électrique de 1200 foyers par an.

La fraîcheur induite par l'eau doit améliorer le rendement des panneaux solaires photovoltaïques selon les promoteurs de cette technique innovante.

@Ciel & Terre International.



Un nouveau label pour les communes françaises

Les syndicats d'énergie membres de la FNCCR sont en mesure de décerner le label Terre d'innovation à leurs communes membres.

Un kit du labellisateur vient d'être adressé à chaque structure afin qu'elle puisse enclencher le processus à raison de 10 communes par an.

Ce label est attribué aux collectivités ayant démontré leurs engagements pour la transition énergétique, le cadre de vie et l'innovation locale en lien avec leur syndicat d'énergie (nombres de LED, % de réseaux dissimulés...).

La sélection des lauréats est effectuée automatiquement grâce à un outil de calcul basé sur les données en possession du syndicat d'énergie.

Clausier des contrats de performance énergétique

La FNCCR et la Fedene, association regroupant 500 entreprises de l'efficacité énergétique ont commis un clausier de la commande publique permettant aux collectivités de lancer un contrat de performance énergétique.

Cet arsenal clé en main comprend un guide d'utilisation, des modèles de cahiers des charges ciblés, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour organiser une procédure de dialogue compétitif.

Le tout est accessible gratuitement sur le site Internet dédié du programme ACTEE au sein duquel cette action a pu être conduite.

Coupures pour impayés et report de la date limite de demande des chèques bois et fioul

À compter du 1^{er} avril 2023, les bénéficiaires d'un chèque énergie ou d'une aide du FSL, équipés d'un compteur communicant, disposeront d'un délai supplémentaire de 60 jours avec une alimentation réduite à 1 kVA avant que leur fournisseur d'électricité puisse mettre en œuvre une coupure, faisant suite à un impayé. EDF s'est engagé pour sa part, depuis avril 2022, à ne plus procéder à des coupures pour impayés en maintenant une alimentation à 1 kVA pour l'ensemble des ménages. Par ailleurs, la date limite de demande des chèques exceptionnels bois et fioul, mise en place fin 2022, a été reportée à fin juin 2023.



Pyrénées-Atlantiques AVEC L'INTRACTING, LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE FINANCENT LES TRAVAUX

L'intracting est un dispositif de la Banque des Territoires visant à faciliter la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il se base sur un financement référentiel au taux très bas de 0,75 %, d'autant plus avantageux

dans le contexte de remontée des taux d'emprunt. Cette « avance remboursable » se fait sous condition de rentabilité économique des investissements

réalisés. Concrètement, l'économie générée par les travaux de rénovation doit permettre d'amortir en moins de 13 ans l'investissement initial. Autrement dit, il doit s'agir d'une opération « blanche » où les gains réalisés doivent être supérieurs à l'annuité de l'emprunt. Le bénéficiaire doit prouver que les travaux réalisés mènent bien à l'objectif poursuivi en fournissant annuellement ses factures d'énergie.

Territoire d'énergie Pyrénées-Atlantiques (TE64) va signer une première contractualisation avec la Banque des

Territoires au printemps 2023 après six mois de montage de dossier.

D'une durée de trois ans, elle permettra de financer les projets de rénovation de plus de quarante communes du département et d'impulser un cercle vertueux. Les travaux éligibles doivent engendrer une amélioration rapide et efficace comme le changement de chaudières ou les systèmes de commande de l'éclairage intérieur. Les performances des bâtiments traités seront mesurées annuellement.

Cette dimension de preuve économique est essentielle dans le dispositif, car elle permet de démontrer le retour sur investissement de ces travaux aux communes.

L'intracting tend à se développer, porté notamment par les syndicats d'énergie, tiers neutres et organisations en capacité d'assurer le montage du dossier et le suivi annuel des performances.

Il constitue un outil efficace d'aménagement du territoire, particulièrement attractif pour les communes rurales.

Bienvenue aux nouveaux adhérents FNCCR

Commune de Capdenac Gare (12) ■ Syndicat mixte des eaux du Bas Roublon et de Citelle (26)
■ Communauté urbaine Creusot Montceau (71) ■ Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) (97)

Paris UN BUDGET PARTICIPATIF POUR L'EAU



Avec sa gouvernance ouverte, Eau de Paris est une référence en matière de participation citoyenne. La première entreprise publique d'eau en France poursuit son action en lançant le premier budget participatif de l'eau. Les idées seront collectées jusqu'au 12 mars et seront ensuite soumises au vote des Parisiens en septembre, après l'étude approfondie des propositions déposées.

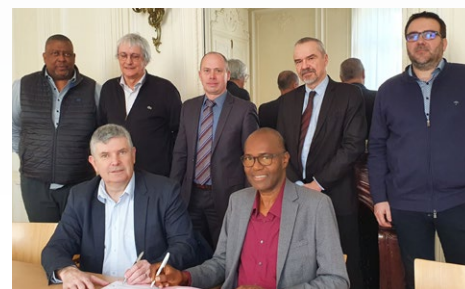
Ce dispositif vise des projets à hauteur de 50 000 euros maximum, pour un financement total de 250 000 euros. Les thèmes ciblent l'accès à l'eau potable dans la ville et pour les plus précaires, le sport et les loisirs, l'alimentation durable, l'économie d'eau potable et l'éducation à l'eau et à l'environnement.

Guyane CRÉATION DU SYNDICAT D'ÉNERGIE



Le syndicat mixte d'énergie de la Guyane a été installé officiellement par son comité syndical en décembre 2022, avec l'appui de la FNCCR.

Il rassemble toutes les communes de Guyane dont certaines situées en zone non-interconnectée. Ce dernier venu dans la grande famille des syndicats d'énergie dispose des compétences obligatoires d'AODE (pour un réseau de 2 400 km de lignes électriques) et de production d'énergie. Il propose désormais aux communes membres des compétences optionnelles notamment pour l'éclairage public et la mobilité électrique. Le syndicat vise la mise en place d'un contrat de concession d'électricité pour l'ensemble du territoire. Il souhaite aussi mettre en œuvre une politique énergétique ambitieuse et décarbonée renforçant ainsi l'indépendance énergétique guyanaise.



Par ailleurs, le nouveau syndicat a signé une convention avec celui de Vendée pour un appui opérationnel durant sa phase de développement. L'accord entre les deux structures a été conclu le 1^{er} mars au siège de la FNCCR (photo ci-dessus).

Tarn-et-Garonne

AIDES POUR LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2005, le syndicat départemental d'énergie du Tarn-et-Garonne verse une dotation au Fonds de solidarité logement (FSL).

Cogéré par le Conseil départemental et la communauté d'agglomération du Grand Montauban, le FSL apporte des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement. Avec la hausse des prix de l'énergie, qui entraîne non seulement une augmentation de la précarité énergétique

mais également d'autres dépenses contraintes des ménages, comme les factures d'eau, le syndicat, référent sur le volet social et la constitution des dossiers de demandes d'aides auprès du FSL, a souhaité porter cette année sa contribution annuelle à 25 000 €.



Morvan

À LA LUMIÈRE DES ÉTOILES

Le Parc naturel régional du Morvan vise la plus haute distinction en matière de respect du ciel nocturne, le label RICE (Réserve internationale de ciel étoilé). Obtenue par quatre parcs français, le Parc des Cévennes, le Pic du Midi, le Parc naturel de Millevaches et le Parc du Mercantour, cette reconnaissance s'appuie sur des critères d'extinction nocturne, de température de couleur et de flux lumineux émis envers le ciel.

Pour le syndicat d'énergie de la Nièvre, le SIEEN, qui pilote le projet, la démarche renforce la politique globale du territoire en éclairage public. En effet, la maintenance en régie de l'éclairage public dans des paysages aussi montagneux que ceux du Morvan, est amenée à évoluer vers un pilotage connecté des points lumineux. Accélérée par l'augmentation des prix de l'énergie, la rénovation vise une économie de 40 000 kilomètres de déplacements de

maintenance et permettrait de créer un réseau communal pour d'autres objets connectés, notamment les caméras de vidéoprotection.

Cette stratégie recherche son financement auprès du fonds vert, qui devrait permettre de couvrir 80 % des investissements. Aujourd'hui, toutes les communes des quatre départements (Nièvre, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Yonne) du Parc procèdent au niveau d'extinction nocturne exigé par le label et le sujet de la température de couleur est en cours de discussion, car la température chaude demandée est aussi plus consommatrice d'énergie. Si la candidature du Parc attend une décision très prochaine de l'IDA (International Dark-Sky Association), le ciel étoilé du Morvan bénéficie déjà des actions entreprises par les collectivités engagées avec un appui fort des syndicats d'énergie départementaux.



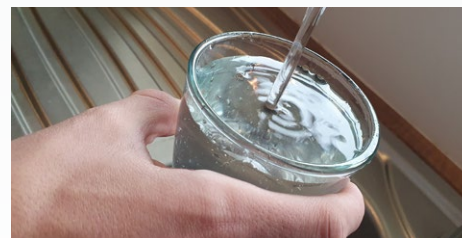
VOIE LACTÉE SUR LE LAC DE CHAUMEÇON

Nord

UN PRIX DE L'EAU INCITATIF ET SOLIDAIRE



Le jury du Club des économies d'eau, animé par la FNCCR, a décerné fin 2022 une mention spéciale au syndicat d'eau du Dunkerquois pour deux dispositifs exemplaires, inscrits dans sa démarche globale de transition écologique. Le premier vise la réduction des consommations d'eau des habitants par une tarification éco-solidaire anticipée. Celle-ci comporte un volet incitatif par palier, adopté dès 2012, et un volet social avec des tarifs réservés aux bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique.



Ainsi, les mètres cubes essentiels sont proposés à un tarif préférentiel en fonction de l'éligibilité des ménages.

Globalement, la consommation moyenne est passée de 85 m³ par foyer et par an à 67 m³, un volume faible au regard de la consommation nationale de 120 m³.

Le second projet salué porte sur la maîtrise de l'empreinte « eau » des industries locales. L'étude menée par l'agence d'urbanisme a permis de cartographier les synergies possibles pour un réseau d'eau dédié.

Le circuit de valorisation des eaux industrielles du Dunkerquois devrait être mis en place dans les deux prochaines années.

AGENDA

DRIVE TO ZERO

5 au 7 avril 2023

Grand Palais éphémère - Paris

Rendez-vous des acteurs publics et des entreprises, pour répondre aux enjeux de la mobilité décarbonée.

FORUM DE LA FNCCR

« BIOGAZ & BIODÉCHETS »

25 avril 2023

Espace du Centenaire (RATP) - Paris

Gratuit pour les adhérents de la FNCCR.

ASSISES EUROPÉENNES DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

23 au 25 mai 2023

Centre des congrès - Bordeaux (Lac)

Stand collectif avec les syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine (TENAQ).

SBT SUMMIT

31 mai & 1er juin 2023

Centre des congrès - Reims

La FNCCR est partenaire de ces rencontres dédiées aux bâtiments et territoires connectés.



FORUM DE LA FNCCR

« CYCLE DE L'EAU & SECHERESSE »

1er juin 2023

Espace du Centenaire (RATP) - Paris

Gratuit pour les adhérents de la FNCCR.



Tous nos événements sur :

www.fnccr.asso.fr

JOURNÉE BOIS-ÉNERGIE

6 juin 2023

Paris

Le bois-énergie, sa place dans l'indépendance énergétique de la France et dans la lutte contre le changement climatique.

Un événement du CIBE organisé avec la FNCCR.

En savoir plus : www.cibe.fr



On vous en parle

France Data Réseau pour tous les adhérents de la FNCCR

Après une année d'expérimentation avec 16 territoires pilotes, la plateforme France Data Réseau, initiée par la FNCCR, - avec le soutien du fonds pour la transformation numérique des territoires - va entrer dans une phase de déploiement à l'échelle nationale.

La première expérience pilote s'est penchée sur quatre cas d'usages en lien avec les compétences des adhérents de la FNCCR. Son large périmètre a au-

tant porté sur la lutte prédictive contre les fuites d'eau potable que la génération de cartes interactives des nuisances lumineuses. L'outil a aussi été éprouvé pour faciliter l'élaboration des plans de déploiement des bornes de recharge. Enfin, la quatrième expérience a concerné l'amélioration du circuit de transmission et la qualité des données relatives aux appuis communs (poteaux) de réseaux de distribution d'électricité et de réseaux de télécommunications pour fiabiliser la perception des redevances d'occupation.

Plus globalement, la plateforme contribue à une meilleure connaissance du



francedata réseau

patrimoine public, permet d'améliorer la gestion et d'évaluer les besoins en travaux.

Les premières rencontres France Data Réseau ont été organisées par la FNCCR le 23 mars afin de présenter le bilan de la première phase et d'esquisser les futurs cas d'usage.

À terme, toutes les collectivités adhérentes à la FNCCR pourront candidater pour utiliser gratuitement la plateforme.

www.francedatareseau.fr

NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS



Maintenance de l'éclairage LED



Nouvelle version du guide sur le prix de l'eau



Effacement électrique des bâtiments publics



Rénovation de l'éclairage public



Gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations



Création d'une régie pour la distribution de chaleur et de froid



fnccr.asso.fr